

Daniel VERGER

Daniel VERGER a occupé diverses fonctions au sein du réseau Caritas en France et en Afrique durant plus de 25 ans, avant de devenir en 2003 directeur pour l'international au Secours catholique – Caritas France. Il est aujourd'hui Directeur Exécutif de Coordination SUD (coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale Solidarité Urgence Développement).

Les stratégies d'accaparement de terres

Location par les Sud-Coréens de 690 000 hectares au Soudan ou de 270 000 hectares en Mongolie pour cultiver des céréales, investissement indien pour plus de 600 000 hectares en Argentine afin de produire du bio-carburant, agriculteurs maliens dénonçant la cession par le Mali de 100 000 hectares de terres rizicoles à une société lybienne,... La mondialisation touche aujourd'hui l'achat de terres. C'est par millions d'hectares que les terres agricoles sont acquises ou louées sur de longues durées par des États et des compagnies étrangères, dans de nombreux pays du monde. La terre devient un objet de convoitise.

On se rappelle l'affaire du projet d'accaparement de 1,3 million d'hectares de terres par l'entreprise Sud-Coréenne Daewoo à Madagascar, qui a fortement contribué à faire chuter le président malgache de l'époque, Ravalomanana. Mais les accaparements de terres ne concernent pas que des acteurs étrangers, publics ou privés. Ils sont aussi réalisés par des investisseurs nationaux, issus généralement du milieu urbain (de grands commerçants notamment, comme au Sénégal ou au Soudan), qui investissent dans des zones rurales où la propriété des terres est mal sécurisée. Les populations locales qui exploitent ces terres ne bénéficient souvent que d'un droit d'usage, issu de la tradition, la terre appartenant officiellement à l'État. Ce dernier n'informe pas toujours les communautés concernées des négociations en cours, ou le fait d'une manière très insuffisante.

Le phénomène d'accaparement de terres prend de l'ampleur, surtout depuis 2008, en impliquant de plus en plus d'acteurs mondialisés et en mettant en jeu parfois des centaines de milliers d'hectares pour une seule transaction. Certains estiment qu'il s'agit là d'une nouvelle forme de colonisation.

Pourquoi tant d'accaparements de terres ?

Un certain nombre de pays importateurs de produits agricoles (la Corée du Sud, l'Inde, la Chine, le Japon, l'Arabie Saoudite...) ont pris conscience de la fragilité de leurs positions, dans un contexte de volatilité des prix des produits agricoles. Ils tentent de sécuriser leurs accès aux ressources en accaparant des terres à l'extérieur. Ce phénomène est renforcé par les spéculations de groupes privés, qui parient sur l'augmentation du prix des terres et des produits agricoles (et qui souvent spéculent aussi sur les marchés à terme des produits agricoles). Le développement des agro-carburants contribue également à accroître la pression sur les terres.

Ces stratégies d'acquisition de terres se font au détriment des communautés villageoises concernées, et donc au détriment de l'agriculture familiale. Ce sont encore une fois les plus vulnérables qui pâtissent de cette situation. Ils subissent cette nouvelle forme de pression sur les terres (qui entraîne une hausse des prix des terres et les prive parfois de l'accès à la terre). Certaines communautés craignent d'être délogées, sans même avoir pu faire valoir leur droit d'usage. Les conflits de la terre risquent de se multiplier, comme c'est le cas en Colombie. Ils tournent parfois en une lutte inégale entre l'agriculture paysanne orientée vers l'approvisionnement local et une agriculture industrielle tournée vers les marchés mondiaux.

L'arrivée d'investisseurs nationaux ou étrangers est donc souvent vécue par les communautés villageoises comme une nouvelle catastrophe. Peuvent-elles se tourner vers l'État pour les protéger ? Fréquemment celui-ci est un des acteurs de l'accaparement des terres (en tant que propriétaire officiel) et il cherche plus à tenter de profiter de son rôle dans les transactions qu'à défendre les droits des communautés locales.

Quelles sont les possibilités de réponse à ce phénomène ?

En septembre 2010, la Banque Mondiale a publié un important rapport¹ s'inquiétant des conséquences du phénomène croissant de l'accaparement des terres. Aussi la Banque propose-t-elle d'établir des principes de bonne conduite pour des investissements responsables. Cette approche éthique présente l'avantage de s'appuyer sur la notion de Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSEE). Toutefois, elle ne comprend pas de mesures contraignantes, ce qui risque de la rendre inefficace. Le Centre d'Analyse Stratégique français, avec sa proposition de créer un label « Agro Investissements Responsables » est sur une ligne très proche.

1. "Rising global interest in farmland – Can it yield sustainable and equitable benefits ?", Banque Mondiale, septembre 2010.

L'approche de la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) présente l'avantage d'être plus globale et favorise une meilleure capacité d'action des États touchés par ces opérations d'accaparement de terres. La FAO promeut des *Directives volontaires pour la Gouvernance responsable de la gestion foncière et des autres ressources naturelles*. Cette approche normative permet d'accompagner les États et leurs institutions dans leurs capacités à légiférer pour améliorer la gestion foncière. Cela devrait permettre de mieux protéger les populations, à condition toutefois que les législations mises en place favorisent effectivement la prise en compte des intérêts des communautés rurales affectées. Ce qui est loin d'être acquis. En France, le Groupe Interministériel sur la Sécurité Alimentaire (GISA) privilégie également une approche plus normative et contraignante.

Mettre les populations locales au cœur du processus

Coordination Sud, la plate-forme française de coordination des ONG de solidarité internationale, considère que les populations locales doivent être les actrices principales de toute décision liée à l'exploitation de leurs terres². Cela implique un droit à une information pertinente, la possibilité effective de cultiver la terre et d'investir pour l'amélioration de terres dont la propriété doit être reconnue aux populations locales (que ce soit dans le cadre de propriété privée, commune ou d'usage).

Il est nécessaire de remettre les communautés locales au cœur du processus. De s'assurer qu'elles sont correctement informées des éventuelles négociations, qu'elles y participent sans contrainte et librement, avec l'assistance technique adéquate, et qu'elles puissent *in fine* décider de l'usage de leurs terres en connaissance de cause. C'est malheureusement rarement le cas.

Les organisations paysannes et la plupart des ONG de solidarité internationale défendent le principe de la souveraineté alimentaire, qui s'oppose à la concentration des terres entre les mains de grands propriétaires et privilégie la défense des intérêts des communautés rurales. Ces ONG et organisations paysannes proposent un moratoire sur les transactions importantes, au moins dans les pays n'ayant pas atteint le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (permettant de réduire la pauvreté et lutter contre la faim).

Lors du Forum Social Mondial à Dakar en février 2011, plusieurs mouvements sociaux, organisations paysannes, organisations religieuses, ONG de développement et syndicats ont organisé une « assemblée de convergence » qui a permis d'élaborer un Appel de Dakar contre les accaparements de terres. Celui-ci demande l'arrêt immédiat de l'accaparement

2. Voir « Les Notes de la C2A », N°3, octobre 2010.

des terres et la restitution des terres en question aux populations locales. Il s'agit là d'une avancée décisive de la prise de conscience des impacts négatifs de ces accaparements et d'une étape importante dans la mobilisation de la société civile en faveur de la défense de l'agriculture familiale et de l'agro-écologie.

Le rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, attire inlassablement notre attention sur le sort des petits paysans qui risquent d'être privés du droit d'accès à la terre par le fait que les terres qu'ils exploitent sont louées ou vendues sans leur accord. Il met aussi en avant les responsabilités de l'État d'origine des investisseurs pour faire respecter les droits des populations locales. Cela justifie un plaidoyer pour que les États de l'Union Européenne lient leur soutien aux agricultures familiales à la lutte contre les accaparements de terres.

Daniel VERGER